

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 697

27 septembre 2000

**SOMMAIRE**

|   |              |  |              |
|---|--------------|--|--------------|
| Dotcom Invest S.A., Luxembourg . pages  | 33410, 33411 | Lilliput S.A., Luxembourg . . . . .  | 33434        |
| Ertis S.A., Strassen . . . . .  | 33410        | Luximpex S.A., Münsbach . . . . .  | 33434, 33435 |
| Euracom S.A., Luxembourg . . . . .  | 33411, 33412 | Lux-Maxence S.A., Diekirch . . . . .   | 33435, 33436 |
| Europahandelsgesellschaft S.A., Wasserbillig . . . . .  | 33412        | Luxonen S.A., Luxembourg . . . . .   | 33436        |
| European Business Ventures S.A., Luxembourg . . . . .   | 33414        | LWH Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .                                       | 33437        |
| Externe Holding S.A., Luxembourg . . . . .  | 33417, 33418 | Meccarillos France S.A., Luxembourg . . . . .                                  | 33437, 33438 |
| F.I.G.E.D., Fiduciaire Internationale de Gestion et de Développement S.A., Luxembourg . . . . . | 33418, 33419 | Meccarillos International S.A., Luxembourg . . . . .                           | 33439        |
| Findlux S.A., Luxembourg . . . . .  | 33419, 33420 | Meccarillos Suisse S.A., Luxembourg . . . . .                                  | 33440        |
| Flavien Company S.A., Luxembourg . . . . .  | 33419        | Meridel Holding S.A., Luxembourg . . . . .                                     | 33437        |
| FMN Participations S.A., Luxembourg . . . . .   | 33451        | Merope Holding S.A., Luxembourg . . . . .                                      | 33437        |
| G2M Holding S.A. Luxembourg . . . . .   | 33419        | Mifra S.A., Luxembourg . . . . .   | 33438        |
| Go Mass Media Finance S.A., Luxembourg . . . . .  | 33420        | Mim'z, S.à r.l., Luxembourg . . . . .  | 33441        |
| Go Mass Media S.A., Luxembourg . . . . .  | 33420        | M.M. Warburg-LuxInvest S.A., Luxembourg . . . . .                              | 33441        |
| Hayward Finance S.A., Luxembourg . . . . .  | 33420        | NA, S.à r.l., Luxembourg . . . . .   | 33441        |
| Holdinter S.A., Luxembourg . . . . .  | 33420        | Nei Haus S.A., Luxembourg . . . . .  | 33438        |
| Holdena S.A., Luxembourg . . . . .  | 33421        | Nowa Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                                   | 33442        |
| IFIM, Investissements Fonciers Immobiliers S.A., Luxembourg . . . . .                           | 33424        | Olmlux S.A., Remich . . . . .  | 33442        |
| IFO Finance S.A., Luxembourg . . . . .  | 33421        | Ousson Holding S.A., Luxembourg . . . . .                                      | 33439        |
| Immo Pays-Bas S.A., Luxembourg . . . . .  | 33422        | (Le) Parisien, S.à r.l., Luxembourg . . . . .                                  | 33431        |
| Insurance Participations Company S.A., Luxbg . . . . .  | 33422        | Perconsult International S.A.H., Luxbg . . . . .                               | 33439, 33440 |
| Intellinvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .   | 33423        | Pharos Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .                            | 33441        |
| Inversiones Viso S.A., Luxembourg . . . . .   | 33423        | Planitia Holding S.A. Luxembourg . . . . .                                     | 33443        |
| I.R.S. Info Systems S.A., Bertrange . . . . .   | 33424, 33425 | Promat Europe S.A., Luxembourg . . . . .                                       | 33421, 33422 |
| Italfortune International Advisors S.A., Luxbg . . . . .  | 33427        | Prop International S.A., Luxembourg . . . . .                                  | 33447, 33448 |
| Ivoire Finance S.A., Luxembourg . . . . .   | 33425        | RB Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxbg . . . . .                            | 33443, 33446 |
| Jamar S.A., Strassen . . . . .  | 33426        | Saint Hubert Investments, S.à r.l., Mamer . . . . .                            | 33443        |
| Jiveach S.A.H., Luxembourg . . . . .  | 33426, 33426 | Simon's Plaza Potaschbiere, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .                   | 33446        |
| Jolux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .   | 33427        | Simon's Plaza Rond-Point, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .                     | 33448        |
| Jurian S.A., Luxembourg . . . . .   | 33423, 33424 | Simon's Plaza Senningerberg, S.à r.l., Senningerberg . . . . .                 | 33448        |
| Kalmina Financière Holding S.A., Luxembourg . . . . .   | 33428        | Sinergia S.A., Luxembourg . . . . .  | 33450        |
| Kelterberg S.A., Oberanven . . . . .  | 33429, 33430 | SM Consult S.A., Howald . . . . .  | 33450, 33451 |
| Kolia Holding S.A., Luxembourg . . . . .  | 33430        | Société Anonyme Luxembourgeoise d'Exploitations Minières, Luxembourg . . . . . | 33446        |
| Konya S.A.H., Luxembourg . . . . .  | 33425        | Société Financière Baccarat Holding S.A., Luxbg . . . . .                      | 33448        |
| Laboratoires Homéopathiques du Luxembourg, Foetz . . . . .                                      | 33430        | Sodiesa Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .                           | 33456        |
| L.D.D., Laminoir de Dudelange S.A., Dudelange . . . . .   | 33431        | SOFINO, Société Financière du Nord S.A.H., Luxembourg . . . . .                | 33456        |
| Lexicon Holdings S.A., Luxembourg . . . . .   | 33431, 33433 | Sonellux S.A., Luxembourg . . . . .  | 33456        |
| LH Consult International S.A., Luxembourg . . . . .   | 33434        | Sorema Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .                                   | 33456        |
|   |              | Techin S.A., Luxembourg . . . . .  | 33449, 33450 |

**ERTIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.089.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2000, vol. 537, fol. 43, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 5 juin 2000.

Signature.

(30106/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**ERTIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.089.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 mai 2000*

Après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes et du conseil d'administration, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 1999 et, après en avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité des voix, des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 sont approuvés.

*Deuxième résolution*

Décharge est accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour leurs mandats durant l'exercice écoulé.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice d'un montant de LUF 1.052.132,-.

*Quatrième résolution*

Sous le point «divers», l'assemblée générale décide de soumettre à une prochaine assemblée générale extraordinaire la question de la liquidation conventionnelle et dissolution d'ERTIS S.A., ainsi que le cas échéant, la nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.

Strassen, le 24 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2000, vol. 537, fol. 43, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30107/678/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**DOTCOM INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 69.629.

L'an deux mille, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOTCOM INVEST S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg B numéro 69.629, constituée sous la dénomination de DRAGON FLY HELICOPTERS INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 530 du 10 juillet 1999, dont la dénomination a été changée en INTERNATIONAL PETROCHEMICAL ADVISORS, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2000, en voie de publication au Mémorial C, et dont la dénomination a été changée en DOTCOM INVEST S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 avril 2000, en voie de publication au Mémorial C, ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

L'assemblée est présidée par Monsieur Dennis Bosje, directeur, demeurant à Steinfort.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandra Manti-Marteaux, employée privée, demeurant à Terville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'année sociale qui courra désormais du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai de l'année suivante, l'année sociale ayant commencé le 21 avril 1999 se terminant le 31 mai 2000.

2) Modification afférente de l'article 10 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée constate que suivant l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2000, l'année sociale a été erronément changée et décide de rectifier et de modifier l'année sociale de la société qui courra désormais du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai de l'année suivante, l'année sociale ayant pris cours le 21 avril 1999 se terminera le 31 mai 2000, et de modifier en conséquence l'article dix des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier juin et finit le trente et un mai de l'année suivante.»

*>Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Bosje, S. Manti-Marteaux, C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2000, vol. 510, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2000.

J. Seckler.

(30103/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**DOTCOM INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.629.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2000.

J. Seckler.

(30104/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**EURACOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.512.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

(30108/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**EURACOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.512.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

(30109/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**EURACOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 62.512.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg en date du 17 mai 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1998 et 1999.

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Lex Benoy, administrateur démissionnaire. Monsieur Lex Benoy a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Les mandats de Madame Frie van de Wouw,  
Monsieur Brunello Donati,

en tant qu'administrateurs ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 17 mai 2000.

*Pour la société  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30110/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**EUROPAHANDELSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUROPAHANDELSGESELLSCHAFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.

—  
L'an deux mille, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Nico Hansen, conseil fiscal, demeurant à L-7790 Bissen, 6, rue Charles Frédéric Mersch.
- 2.- EATON OVERSEAS Ltd., une société de droit des Bahamas, ayant son siège social à Nassau/Bahamas, ici représentée par Monsieur Nico Hansen, prénommé, en sa qualité de fondé de pouvoir.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée EUROPAHANDELSGESELLSCHAFT, S.à r.l., ayant son siège social à Grevenmacher, constituée sous la dénomination de BUREAU D'ETUDES, DE CONSULTING ET DE REALISATIONS CAVALLINA, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 3 juin 1998, numéro 398.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 avril 2000, non encore publié.

Les associés prient le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-LUF) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Preuve du paiement de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,-LUF) a été donnée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade à L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier la forme de la société, sans changement de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de la société anonyme.

La société conserve telle quelle sa dénomination sociale actuelle, sauf que celle-ci sera dorénavant précédée ou suivie immédiatement de la mention «société anonyme».

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la société, établie à ce jour par un rapport de Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 21 mai 2000, et dont la conclusion est la suivante:

*Conclusion*

En exécution du mandat qui nous a été confié dans le cadre de la transformation de la société à responsabilité limitée EUROPAHANDELSGESELLSCHAFT, S.à r.l. en société anonyme, nous déclarons que:

A notre avis, la valeur de la société à responsabilité limitée EUROPAHANDELSGESELLSCHAFT, S.à r.l., transformée en société anonyme, est au moins égale, après la transformation, au montant du capital social de la nouvelle société anonyme, soit 1.250.000 LUF.

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Quatrième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Cinquième résolution*

Sont nommés administrateurs

- 1.- Madame Christina Hubertz, commerçante, demeurant à D-54329 Konz, Brunostrasse 24.
- 2.- NH HOLDING S.A., avec siège social à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
- 3.- EATON OVERSEAS LIMITED, ayant son siège social à Bolam House, King and George Streets, Nassau, Bahamas.

*Sixième résolution*

Est nommée commissaire:

- SOCIETE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social à Diekirch, 42, rue de l'Industrie.

*Septième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin avec l'assemblée générale de 2005.

*Huitième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

*Neuvième résolution*

Les comparants décident encore d'adapter les statuts sociaux à la nouvelle forme de la société et de leur donner la teneur suivante:

**STATUTS**

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de EUROPAHANDELSGESELLSCHAFT S.A.

Le siège social est établi à Wasserbillig.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente, la location de voitures automobiles, l'achat et la vente de produits textiles et de marchandises provenant de faillites ainsi que toutes activités en relation directe ou indirecte avec l'objet social principale ou susceptibles de promouvoir cet objet social ainsi que la participation dans d'autres sociétés.

**Art. 3.** Le capital social est d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) actions de deux mille cinq cents francs luxembourgeois (2.500,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Titre 2. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre 3. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société, régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre 4. Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre 5. Disposition Générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Répartition du capital*

|   |                 |
|---|-----------------|
| 1.- Monsieur Nico Hansen, conseil fiscal, demeurant à L-7790 Bissen, 6, rue Charles Frédéric Mersch . . . . . | 499 actions     |
| 2.- EATON OVERSEAS Ltd., une société de droit des Bahamas, ayant son siège social à Nassau/ Bahamas . . . . . | <u>1 action</u> |
| Total: . . . . .  | 500 actions     |

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hansen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 23 mai 2000, vol. 414, fol. 7, case 12. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 juin 2000.

E. Schroeder.

(30112/228/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

### **EUROPEAN BUSINESS VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2312 Luxembourg, 7, rue de la Paix.

R. C. Luxembourg B 56.232.

L'an deux mille, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN BUSINESS VENTURES S.A., ayant son siège social à L-8399 Windhof (Koerich), 56, route d'Arlon, R. C. Luxembourg section B, numéro 56.232, constituée suivant acte reçu le 4 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 611 du 26 novembre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, Juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social de L-8399 Windhof (Koerich), 56, route d'Arlon à L-2312 Luxembourg, 7, rue de la Paix.
- 2.- Abandon de la version allemande des statuts.
- 3.- Refonte complète des statuts.
- 4.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8399 Windhof (Koerich), 56, route d'Arlon, à L-2312 Luxembourg, 7, rue de la Paix.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'abandonner la version allemande des statuts et de procéder à leur refonte complète en langue française comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EUROPEAN BUSINESS VENTURES S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la constitution et l'administration de sociétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger; le développement de projets, ainsi que l'assistance et la consultation y afférentes.

La société a, en outre, pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de LUF 12.500,- (douze mille cinq cent francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie des pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués, ou d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jour ouvrable du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive:

a) des administrateurs en fonction:

- Monsieur Guillaume Hubertus Johannes Pommé, commerçant, demeurant à NL-6114 BR Susteren, 2, Handelsweg (Pays-Bas);

- STICHTING INVICTUS, ayant son siège à NL-6114 BR Susteren, 2, Handelsweg (Pays-Bas);

- CREDO FINANZVERMITTLUNGS- UND VERWALTUNGS G.m.b.H., ayant son siège à D-40212 Dusseldorf (Allemagne), 75, Charlottenstrasse;

b) de l'administrateur-délégué en fonction:

- Monsieur Guillaume Pommé, prénommé;

c) du commissaire en fonction:

la société SELINE FINANCE LTD, ayant son siège social à London (UK).

L'assemblée décide de nommer:

a) comme nouveaux administrateurs

- Monsieur Léon Vandormael, architecte, demeurant à Hasselt (Belgique);

- Monsieur Michel Provost, pensionné, demeurant à Zonhoven (Belgique);

- Monsieur Johannus Tummers, vendeur, demeurant à Sittard (Pays-Bas);

b) comme nouvel administrateur-délégué:

Monsieur Léon Vandormael, prénommé, ici présent et acceptant, lequel peut valablement engager la société sous sa seule signature;

c) comme nouveau commissaire:

Monsieur Eddie Verdickt, comptable, demeurant à Antwerpen (Belgique).

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale de l'an 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 124S, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2000.

J. Elvinger.

(30113/211/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

### **EXTERNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 43.205.

L'an deux mille, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EXTERNE HOLDING S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 255 du 29 mai 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 259 du 21 avril 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 43.205.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Wassenich, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Thérèse Brasseur, employée privée, demeurant à Hasselt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Sylvie Leick, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1.- Conversion de la devise du capital social d'un million six cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.630.000,-) en un million sept cent trente-sept mille sept cent trente-neuf virgule quatre-vingts euros (EUR 1.737.739,80).

2.- Suppression de la valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) par action, des mille six cent trente (1.630) actions.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de sept cent soixante-deux mille deux cent soixante virgule vingt euros (EUR 762.260,20), pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent trente-sept mille sept cent trente-neuf virgule quatre-vingts euros (EUR 1.737.739,80) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-).

4.- Remplacement des mille six cent trente (1.630) actions existantes sans désignation de valeur nominale, par deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles et fixation de la valeur nominale de celles-ci à mille euros (EUR 1.000,-) par action.

5.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social d'un million six cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.630.000,-) à un million sept cent trente-sept mille sept cent trente-neuf virgule quatre-vingts euros (EUR 1.737.739,80).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) de chacune des mille six cent trente (1.630) actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent soixante-deux mille deux cent soixante virgule vingt euros (EUR 762.260,20), pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent trente-sept mille sept cent trente-neuf virgule quatre-vingts euros (EUR 1.737.739,80) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), à libérer par un apport en espèces.

L'assemblée générale admet à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée, l'actionnaire majoritaire, l'unique autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Est ensuite intervenu aux présentes Monsieur Claude Wassenich, avocat, demeurant à Luxembourg, qui déclare souscrire l'intégralité de l'augmentation de capital prémentionnée et avoir libéré celle-ci par un paiement en espèces de sorte que le montant de sept cent soixante-deux mille deux cent soixante virgule vingt euros (EUR 762.260,20) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer les mille six cent trente (1.630) actions existantes, sans désignation de valeur nominale, par deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles, attribuées aux actionnaires actuels proportionnellement à leur participation après l'augmentation du capital qui précède, et de fixer la valeur nominale de ces actions nouvelles à mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 400.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à trente millions sept cent quarante-neuf mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 30.749.500,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Wassenich, T. Brasseur, S. Leick, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 124S, fol. 37, case 7. – Reçu 307.495 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

E. Schlessler.

(30115/227/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**EXTERNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 43.205.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

E. Schlessler.

(30116/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**F.I.G.E.D., FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 8.443.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(30117/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.



- l'assemblée a constaté la démission du commissaire aux comptes en fonction et a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en juin 2005:

La société AUPING INTERNATIONAL CONSULTING S.A., Lake Building Wickams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

- l'assemblée a décidé de fixer l'adresse de la société au 18, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2000.

*Pour la Société*

Signature

(30120/211/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**FINDLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 18, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 64.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30121/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**GO MASS MEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.849.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

Signature.

(30130/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**GO MASS MEDIA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.848.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

Signature.

(30131/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**HAYWARD FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 64.982.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 17 avril 2000 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg au lieu du 29, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

*Pour HAYWARD FINANCE S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30132/768/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**HOLDINTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 17.282.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(30135/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**HOLDENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.334.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui s'est tenue extraordinairement le 12 mai 2000*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HOLDENA S.A. («la société») qui s'est tenue extraordinairement, il a été décidé ce qui suit:

- Accepter le renouvellement des mandats de:
- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, comme Administrateur et Administrateur-délégué;
- INTERMAN SERVICES LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, comme Administrateur;
- TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, comme Administrateur;
- LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, comme Commissaires aux comptes, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'année 2004.  
Luxembourg, le 12 mai 2000.

Agent domiciliaire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 535, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30134/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**IFO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 50.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2000.

IFO FINANCE S.A.  
Signature

(30138/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**PROMAT EUROPE S.A., Société Anonyme,  
(anc. HYPROMAT BENELUX S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 38.422.

L'an deux mille, le douze mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HYPROMAT BENELUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.422, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 octobre 1991, publié au Mémorial C, numéro 148 du 16 avril 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Norbert Muller, en date du 20 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 55 du 30 janvier 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Thiaumont (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de la dénomination sociale de la société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les six mille (6.000) actions représentant l'intégralité du capital social de six millions de francs (6.000.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.  
Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en PROMAT EUROPE S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PROMAT EUROPE S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 124S, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

P. Frieders.

(30136/212/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**PROMAT EUROPE S.A., Société Anonyme,  
(anc. HYPROMAT BENELUX S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 38.422.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

P. Frieders.

(30137/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**IMMO PAYS-BAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.022.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> septembre 1999 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires les sociétés LUBRETTO LIMITED, LAWNET INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés BRIMSBERG SECURITIES LIMITED et BREGAN WORLD LIMITED avec siège social à Lake Building, 2nd Floor Wickhams Cay I, Road Town Tortola (B.V.I.) et la société SELSEY BUSINESS LIMITED avec siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor Wickhams Cay I, Road Town Tortola (B.V.I.) ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

*Pour IMMO PAYS-BAS S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(30139/768/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**INSURANCE PARTICIPATIONS COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 13.756.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(30140/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

33423

**INTELLINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.000.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

LH CONSULT INTERNATIONAL S.A.

Agent domiciliaire

Signature

(30142/638/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**INTELLINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.000.

—  
*Extrait des procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires des actionnaires  
ayant eu lieu au siège social le 25 mai 1999 et le 30 mai 2000*

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 540.750,- (cinq cent quarante mille sept cent cinquante euros) représenté par 1.050 (mille cinquante) actions avec une valeur nominale de EUR 515,- (cinq cent quinze euros), libérées à cent pour cent.»

Luxembourg, le 5 juin 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30141/638/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**INVERSIONES VISO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 50.558.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 537, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

(30143/003/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**JURIAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 53.535.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 29 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 36, case 2, que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- de convertir le capital, actuellement exprimé en NLG en EUR, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. La conversion du capital souscrit conduit à un montant de EUR 10.196.441,46 (dix millions cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante et un euros et quarante-six cents). La conversion du capital autorisé conduit à un montant de EUR 22.689.010,80 (vingt-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille dix euros et quatre-vingts cents);

- de procéder à une augmentation du capital souscrit par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de EUR 3.558,54 (trois mille cinq cent cinquante-huit euros et cinquante-quatre cents) portant ainsi le montant du capital social à EUR 10.200.000 (dix millions deux cent mille euros), représenté par 22.470 (vingt-deux mille quatre cent soixante-dix) actions sans désignation de valeur nominale. Le montant du capital autorisé est porté à EUR 23.000.000,- (vingt-trois millions d'euros) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2000.

Signature.

(30154/211/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---



*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Luxembourg-Ville à Bertrange et de modifier en conséquence l'article deux, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (Alinéa premier).** Le siège social de la société est établi à Bertrange.

*Deuxième résolution*

L'adresse de la société est fixée comme suit: 47, rue de Strassen à L-8094 Bertrange.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges quelconques sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société sont estimés à environ 17.000,- francs.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: F. Rausch, C. Baciotti, A. Cantarella, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 26 mai 2000, vol. 350, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 mai 2000.

H. Beck.

(30145/201/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**I.R.S. INFO SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 58.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 mai 2000.

H. Beck.

(30146/201/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**IVOIRE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.069.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 17 avril 2000 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg au lieu du 29, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 2000.

Pour IVOIRE FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30148/768/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**KONYA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 36.783.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 30, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juin 2000.

Signature.

(30161/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**JAMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 13.158.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Strassen, le 5 juin 2000.

Signature.

(30149/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**JIVEACH, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 23.608.

L'an deux mille, le douze mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding JIVEACH, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 23.608 constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 décembre 1985, publié au Mémorial C, numéro 22 du 28 janvier 1986. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 15 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 253 du 22 mai 1996 et en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial C, numéro 447 du 16 août 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Thiaumont (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schrassig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Annulation de 2.850 actions propres détenues par la société.
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
3. Modification de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:  
«La durée de la société est illimitée.»
4. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les vingt-sept mille sept cents (27.700) actions nominatives, représentatives de l'intégralité du capital social de trente-huit millions de francs (38.000.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité étant entendu que les actions propres n'ont pas pris part au vote.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'annuler deux mille huit cent cinquante (2.850) actions propres rachetées par la société moyennant des réserves libres.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à trente-huit millions de francs (38.000.000,- LUF), représenté par vingt-quatre mille huit cent cinquante (24.850) actions nominatives, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 124S, fol. 29, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

P. Frieders.

(30150/212/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**JIVEACH, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 23.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2000.

P. Frieders.

(30151/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**JOLUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 56.596.

Im Jahre zweitausend, am vierundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

HALSEY, S.à r.l., eine Gesellschaft mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, hier vertreten durch Fräulein Kristel Segers, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Luxembourg, handelnd als Geschäftsführerin der Gesellschaft JOLUX, S.à r.l., mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Letztere hat den instrumentierenden Notar gebeten zu beurkunden, dass infolge eines Auszugs einer Anteilsübertragung unter Privatschrift vom 29. Januar 1997, einregistriert in Luxembourg, am 9. Juli 1999, Band 525, Blatt 46, Fach 7, und welche die Komparentin, handelnd wie erwähnt, erklärt im Namen der Gesellschaft anzunehmen, der zweite Absatz von Artikel 6 der Satzung abgeändert wird und durch folgenden Text ersetzt wird:

Die Anteile sind alle JOSPAN S.A., einer Gesellschaft mit Sitz in Panama, zugeteilt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Komparentin, hat dieselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Segers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 124S, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 2. Juni 2000.

A. Schwachtgen.

(30152/230/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**JOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.596.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 569 du 24 mai 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

A. Schwachtgen.

(30153/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**ITALFORTUNE INTERNATIONAL ADVISORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 8.734.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

(30147/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**KALMINA FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 71.253.

L'an deux mille, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Eddy Dôme, employé privé, demeurant à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme KALMINA FINANCIERE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 71.253, constituée suivant acte reçu le 10 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 823 du 5 novembre 1999;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 25 avril 2000; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme KALMINA FINANCIERE HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 5 novembre 1999 et jusqu'à la date du 5 novembre 2004, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article six des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 25 avril 2000 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 85.000,- (quatre-vingt-cinq mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) à EUR 120.000,- (cent vingt mille euros), par la création et l'émission de 850 (huit cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

V.- Que les 850 (huit cent cinquante) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société KALMINA FINANCIERE HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 85.000,- (quatre-vingt-cinq mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 120.000,- (cent vingt mille euros), représenté par 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées, qui, au choix de l'actionnaire, seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Dôme, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 124S, fol. 39, case 10. – Reçu 34.289 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

J. Elvinger.

(30156/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**KALMINA FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 71.253.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 6 juin 2000.

(30157/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**KELTERBERG S.A., Aktiengesellschaft,  
(vormals KELTERBERG S.A. Holding-Aktiengesellschaft).**  
Gesellschaftssitz: L-6976 Oberanven, 7B, rue du Coin.  
H. R. Luxemburg B 53.536.

Im Jahre zweitausend, am zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Holding-Aktiengesellschaft KELTERBERG S.A. mit Sitz in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers, R. C. Luxemburg Sektion B, Nummer 53.536.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde des instrumentierenden Notars vom 8. Dezember 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 148 vom 25. März 1996, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- Fr.).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Claude Cahen, conseil fiscal, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Robert Becker, conseil fiscal, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Frau Liette Gales, administrateur, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach L-6976 Oberanven, 7B, rue du Coin.

2.- Abänderung von Artikel 1, Absatz 1 und Absatz 2, der Satzung.

3.- Aufgabe der Form einer Holding-Gesellschaft und dementsprechende Abänderung von Artikel 2 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung von Projekten im Bereich des technischen Umweltschutzes.

Die Gesellschaft kann alle Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art tätigen, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.»

4.- Abänderung von Artikel 11 der Satzung.

5.- Statutarische Ernennungen.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach L-6976 Oberanven, 7B, rue du Coin, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, Absatz eins und Absatz zwei von Artikel eins der Satzung anzuhängen, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1. Absatz 1 und Absatz 2.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung KELTERBERG S.A.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Oberanven.»

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst für die Gesellschaft, die Form einer Holding-Gesellschaft aufzugeben und dementsprechend Artikel zwei der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung von Projekten im Bereich des technischen Umweltschutzes.

Die Gesellschaft kann alle Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art tätigen, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.»

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel elf der Satzung abzuändern, um ihm folgende Wortlaut zu geben:

«**Art. 11.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.»

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Rücktritt der Herren Robert Becker und Claude Cahen und von Dame Liette Gales als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft anzunehmen.

*Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen:

1.- Herr Prof. Dr. Johannes Jager, Universitätsprofessor, wohnhaft in D-64807 Dieburg, An der Brückenmühle 4 (Deutschland);

2.- Frau Dr. Eva Jager, Fachärztin für Hygiene, wohnhaft in D-64807 Dieburg, An der Brückenmühle 4 (Deutschland);

3.- Herr Dipl.-Ing. Werner Bernarding, Diplomingenieur, wohnhaft in D-66687 Loestertal, Buweilerstrasse 31 (Deutschland).

Ihr Mandat endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2005.

*Siebter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Rücktritt von Dame Juliette Reicht als Kommissar der Gesellschaft anzunehmen.

*Achter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst:

Frau Maria Jager-Finke, Rentnerin, wohnhaft in D-64807 Dieburg, Zentrumstrasse, 3 (Deutschland),

zum neuen Kommissar der Gesellschaft zu ernennen.

Ihr Mandat endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2005.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt zwanzigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung aller Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Cahen, R. Becker, L. Gales, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2000, vol. 510, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 5. Juni 2000.

J. Seckler.

(30158/231/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**KELTERBERG S.A., Société Anonyme,  
(anc. KELTERBERG S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-6976 Oberanven, 7B, rue du Coin.

R. C. Luxembourg B 53.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2000.

J. Seckler.

(30159/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**KOLIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 65.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 50, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

KOLIA HOLDING S.A.

Signature

(30160/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**LABORATOIRES HOMEOPATHIQUES DU LUXEMBOURG.**

Siège social: Foetz.

R. C. Luxembourg B 17.214.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2000, vol. 315, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(30162/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**L.D.D., LAMINOIR DE DUDELANGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 41.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(30163/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**LE PARISIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2762 Luxembourg, 46, rue Ste Zithe.

*Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2000*

*Remplacement de gérant*

L'an deux mille, le cinq juin,

la société ANCORA DE ORO, S.à r.l., représentée par son gérant Monsieur Jean Speller, employé privé, demeurant à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf, associée unique suivant cession de parts du 28 avril 2000 de la société à responsabilité limitée LE PARISIEN, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 46, rue Ste Zithe, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique démet de sa fonction de gérant de ladite S.à r.l. LE PARISIEN Monsieur Amar Sahki et lui confère pleine et entière décharge.

*Deuxième résolution*

Ensuite l'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant Monsieur Serge Özbal, serveur, demeurant à L-7231 Helmsange, 40, rue de l'Industrie.

Le gérant aura tous les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le 5 juin 2000.

*Pour la S.à r.l. ANCORA DE ORO*

J. Speller

*Le gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30164/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**LEXICON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.408.

L'an deux mille, le dix mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEXICON HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R. C. Luxembourg section B, numéro 35408, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 1990, publié au Mémorial C, numéro 163 du 4 avril 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Emile Schlessler, en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 305 du 17 août 1994 et en date du 4 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 517 du 14 octobre 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Salvina Pirrone, employée privée, demeurant à Bridel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Céline Bonvalet, D.E.A., demeurant à Thionville, (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Conversion du capital en euro et fixation du capital social à euros 1.487.361,15.

2.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de euros 12.638,85 par l'incorporation de résultats reportés, pour le porter de euros 1.487.361,15 à euros 1.500.000,- sans création d'actions nouvelles par voie d'augmentation de la valeur nominale des 60.000 actions existantes de euros 24,7893 à euro 25,- par action.

3.- Le capital social sera désormais représenté par 60.000 actions d'une valeur nominale de euros 25,-.

4.- Augmentation du capital d'un montant de euros 14.013.000,-, pour le porter de son montant de euros 1.500.000,- à euros 15.513.000,-, par la création de 560.520 actions d'une valeur nominale de euros 25,-.

5.- Souscription et libération des actions ainsi créées par l'apport de 359.847 actions de la société de droit belge ALMANIJ N.V., ayant son siège social à B-Antwerpen, Schoenmarkt, 33.

6.- Suppression du capital autorisé existant et fixation pour une période de 5 ans d'un nouveau capital autorisé de euros 25.000.000,-, le cas échéant par l'émission d'actions d'une valeur nominale de euros 25,-.

7.- Autorisation pour le Conseil d'Administration de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.

8.- Modifications subséquentes des statuts.

9.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à soixante millions de francs belges (60.000.000,- BEF), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 40,3399 BEF = 1,- EUR, en un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un virgule quinze euros (1.487.361,15 EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille six cent trente-huit virgule quatre-vingt-cinq euros (12.638,85 EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un virgule quinze euros (1.487.361,15 EUR) à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles, par voie d'augmentation de la valeur nominale des 60.000 actions existantes de euros 24,7893 à euros 25,- par action.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'incorporation au capital de résultats reportés à concurrence de douze mille six cent trente-huit virgule quatre-vingt-cinq euros (12.638,85 EUR).

La justification de l'existence desdits résultats reportés a été apportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatorze millions treize mille euros (14.013.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) à quinze millions cinq cent treize mille euros (15.513.000,- EUR), par la création de cinq cent soixante mille cinq cent vingt (560.520) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Pour autant que de besoin, les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

#### *Souscription - Libération*

Les cinq cent soixante mille cinq cent vingt (560.520) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION (SUISSE) S.A., avec siège social à CH-1211 Genève 11 (Suisse) et libérées intégralement par l'apport de trois cent cinquante-neuf mille huit cent quarante-sept (359.847) actions de la société de droit belge ALMANIJ N.V., ayant son siège social à Anvers, Schoenmarkt, 33, (Belgique).

Ces actions sont évaluées à quatorze millions treize mille euros (14.013.000,- EUR).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le Réviseur d'Entreprises, Monsieur Jean Zeimet, demeurant à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *«Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 9 mai 2000.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé existant et de fixer pour une période de cinq ans un capital autorisé d'un montant de vingt-cinq millions d'euros (25.000.000,- EUR), représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à supprimer ou à limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels lors des augmentations de capital à intervenir dans le cadre du capital autorisé.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à quinze millions cinq cent treize mille euros (15.513.000,- EUR), représenté par six cent vingt mille cinq cent vingt (620.520) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de neuf millions quatre cent quatre-vingt-sept mille euros (9.487.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quinze millions cinq cent treize mille euros (15.513.000,- EUR) à vingt-cinq millions d'euros (25.000.000,- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu d'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus soit renouvelée au plus tard le 10 mai 2005.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous formes d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par l'incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq millions huit cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 565.792.868,65 LUF.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, S. Pirrone, C. Bonvalet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2000, vol. 510, fol. 52, case 3. – Reçu 5.652.830 francs = 140.130,- EUR.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2000.

S. Seckler.

(30165/231/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**LEXICON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2000.

S. Seckler.

(30166/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**LH CONSULT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.703.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

LH CONSULT INTERNATIONAL S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(30168/638/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**LH CONSULT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.703.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
ayant eu lieu au siège social le 5 avril 2000*

*Résolution*

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide de nommer la société AUTONOME DE REVISION SCIV ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, comme nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Bernard Irthum, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 juin 2000.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30167/638/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**LILLIPUT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 62.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2000.

LILLIPUT S.A.

Signature

(30169/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**LUXIMPEX S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 12, Parc d'activité «Syrdall».  
H. R. Luxemburg B 43.693.

Im Jahre zweitausend, am vierundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXIMPEX S.A., mit Sitz in L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 43.693, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft LUXIMPEX S.A. wurde gegründet als Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 27. April 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 15. Juli 1993, Nummer 329, abgeändert in eine Aktiengesellschaft, laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, mit Amtswohnsitz in Mersch, am 2. Januar 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 166 vom 3. April 1996.

Die Versammlung wird um acht Uhr dreissig (8.30) durch ihren Präsidenten Frau Mathilde Henn, geborene Schmalen, wohnhaft in Strassen, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Claudine Schiltz, geborene Hilger, wohnhaft in Wasserbillig.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Philippe Henn, wohnhaft in D-54340 Bekond.

Nachdem das Versammlungsbureau zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden:

l) Die Tagesordnung lautet:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle nach L-5365 Munsbach, 12, Parc d'activité «Syrdall».

2. Abänderung von Artikel 1 Absatz 2 der Satzung, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben soll:

«**Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Münsbach.»

II) Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls nach ne varietur-Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Sammlungsvorstand gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit ihr formalisiert zu werden.

III) Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Sodann haben die Aktionäre, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle, nach L-5365 Münsbach, 12, Parc d'activité «Syrdall», zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 1 Absatz 2 der Satzung abgeändert, um nunmehr folgenden Wortlaut zu haben:

«**Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Münsbach.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben um neun (9.00) Uhr.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Grevenmacher, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten und die Intervenienten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Sammlungsbüros sowie die Intervenienten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Henn-Schmalen, C. Schiltz-Hilger, P. Henn, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2000, vol. 509, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 31. Mai 2000.

J. Gloden.

(30170/213/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**LUXIMPEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'activité «Syrdall».

R. C. Luxembourg B 43.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(30171/213/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**LUX-MAXENCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9220 Diekirch, 96-98, rue Clairefontaine.

R. C. Luxembourg B 68.616.

L'an deux mille, le dix mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-MAXENCE S.A. ayant son siège social à L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 29 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 19 mai 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68.616,

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Arnaud Strulens, comptable, demeurant à B-5070 Fosses-la-Ville, 3, place de Saint Eustache, qui désigne comme secrétaire Madame Solange Blindeman, employée privée, demeurant à B-6001 Charleroi, 12, rue Lagrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Fernand Bazin, employé privé, demeurant à B-6001 Charleroi, 12, rue Lagrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social vers L-9220 Diekirch, 96-98, rue Clairefontaine, et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup>, deuxième alinéa, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa.** Le siège de la société est établi à Diekirch. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.»

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-9220 Diekirch, 96-98, rue Clairefontaine, et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup>, deuxième alinéa, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa.** Le siège de la société est établi à Diekirch. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes, à environ 25.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Strulens, S. Blindeman, F. Bazin, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2000, vol. 124S, fol. 26, case 12. – Reçu 500francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 mai 2000.

P. Decker.

(30172/206/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**LUX-MAXENCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9220 Diekirch, 96-98, rue Clairefontaine.

R. C. Luxembourg B 68.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

P. Decker.

(30173/206/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**LUXONEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 30.541.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 38, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

CARLSON ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliaire*

J. Kuylenstierna

E. Skog

(30174/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**LWH HOLDING S.A.H, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 26.478.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2000.

AGENT CONSULT S.A.  
Agent domiciliaire  
Signature

(30176/638/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**LWH HOLDING S.A.H, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 26.478.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
ayant eu lieu au siège social le 17 mai 2000*

*Résolution*

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide de nommer la société AUTONOME DE REVISION SCIV ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, comme nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Bernard Irthum, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 juin 2000.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30175/638/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**MERIDEL HOLDING.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.169.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(30183/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**MEROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 50.985.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(30184/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**MECCARILLOS FRANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.  
R. C. Luxembourg B 38.998.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 avril 2000.

MECCARILLOS FRANCE S.A.  
Par mandat  
M. Molitor

(30177/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**MECCARILLOS FRANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.  
R. C. Luxembourg B 38.998.

I. Suivant résolution de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 30 juin 1999, ont été élus, respectivement réélus pour une année:

## 1. Administrateurs:

Monsieur Charles Lebeau, directeur, demeurant à Antony (France);  
Monsieur Robert Hyvernat, directeur, demeurant à Riom (France);  
Monsieur Daniel Le Helley, ingénieur, directeur, demeurant à St Avertin (France);  
Monsieur Laurent Claret, chef de service, demeurant à Paris (France);  
Monsieur René Casagrande, industriel, demeurant à Seengen (Suisse);  
Monsieur Daniel Campion, directeur, demeurant à Paris (France).

## 2. Commissaire aux comptes:

La société anonyme DELOITTE & TOUCHE (anciennement FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG), avec siège social à L-1011 Luxembourg, 3, route d'Arlon.

II. Le conseil d'administration de la société, réuni en date du 7 juillet 1999 au siège social de la société, à Luxembourg, a approuvé les résolutions suivantes:

- Monsieur Charles Lebeau, administrateur, est nommé président du conseil d'administration.
- Le conseil d'administration délègue à son président le pouvoir de gestion journalière des affaires sociales.

III. Pour les actes autres que ceux de la gestion journalière, la société est engagée soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 28 avril 2000.

MECCARILLOS FRANCE S.A.  
Par mandat  
M. Molitor

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30178/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**MIFRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société  
qui s'est tenue extraordinairement le 17 mai 2000*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MIFRA S.A. («la société») qui s'est tenue extraordinairement, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Madame Ariane Slinger, 19, rue de la Croix d'Or, CH-1204 Genève, Suisse, de sa fonction d'Administrateur, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Tim van Dijk, 5, rue Jean Schaak, L-2563 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'Administrateur pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 17 mai 2000.

T. van Dijk.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30185/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**NEI HAUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1328 Luxembourg, 6, rue Charlemagne.  
R. C. Luxembourg B 65.772.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
ayant eu lieu à Luxembourg le 29 mai 2000*

*Résolution*

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide de nommer la société AUTONOME DE REVISION Soc. Civ. ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, comme nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Bernard Irthum, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 juin 2000.

R. Haeck  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30191/638/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**MECCARILLOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.  
R. C. Luxembourg B 35.515.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2000.

MECCARILLOS INTERNATIONAL S.A.

Par mandat

M. Molitor

(30179/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**MECCARILLOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.  
R. C. Luxembourg B 35.515.

I. Suivant résolution de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 30 juin 1999, ont été élus, respectivement réélus pour une année:

1. Administrateurs:

Monsieur Charles Lebeau, directeur, demeurant à Antony (France);  
Monsieur Robert Hyvernat, directeur, demeurant à Riom (France);  
Monsieur Daniel Le Helley, ingénieur, directeur, demeurant à St Avertin (France);  
Monsieur Laurent Claret, chef de service, demeurant à Paris (France);  
Monsieur Bernard Bourdon, directeur, demeurant à Strasbourg (France);  
Monsieur Michel Molitor, avocat, demeurant à Luxembourg (Luxembourg).

2. Commissaire aux comptes:

La société anonyme DELOITTE & TOUCHE (anciennement FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG), avec siège social à L-1011 Luxembourg, 3, route d'Arlon.

II. Le conseil d'administration de la société, réuni en date du 7 juillet 1999 au siège social de la société, à Luxembourg, a approuvé les résolutions suivantes:

- Monsieur Charles Lebeau, administrateur, est nommé président du conseil d'administration.
- Le conseil d'administration délègue à son président le pouvoir de gestion journalière des affaires sociales.

III. Pour les actes autres que ceux de la gestion journalière, la société est engagée soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 28 avril 2000.

MECCARILLOS INTERNATIONAL S.A.

Par mandat

M. Molitor

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30180/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**OUSSON HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.089.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(30194/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**PERCONSULT INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 40.759.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERCONSULT INTERNATIONAL S.A.H.

Signatures

Deux administrateurs

(30195/025/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**PERCONSULT INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 40.759.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 juin 1999*

*Troisième résolution*

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 1998 et du bilan au 31 décembre 1998, desquels il résulte que les pertes sont supérieures à la moitié du capital, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide du maintien de l'activité sociale de la société.

Le Conseil d'Administration est par ailleurs mandaté d'étudier la nécessité d'une éventuelle augmentation de capital. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERCONSULT INTERNATIONAL S.A.H.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30196/025/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**MECCARILLOS SUISSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.  
R. C. Luxembourg B 38.999.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2000.

MECCARILLOS SUISSE S.A.

Par mandat

M. Molitor

(30181/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**MECCARILLOS SUISSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.  
R. C. Luxembourg B 38.999.

—  
I. Suivant résolution de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 30 juin 1999, ont été élus, respectivement réélus pour une année:

## 1. Administrateurs:

Monsieur Charles Lebeau, directeur, demeurant à Antony (France);  
Monsieur Robert Hyvernat, directeur, demeurant à Riom (France);  
Monsieur Daniel Le Helley, ingénieur, directeur, demeurant à St Avertin (France);  
Monsieur Laurent Claret, chef de service, demeurant à Paris (France);  
Monsieur René Casagrande, industriel, demeurant à Seengen (Suisse);  
Monsieur Marx Burger, industriel, demeurant à Andorre.

## 2. Commissaire aux comptes:

La société anonyme DELOITTE & TOUCHE (anciennement FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG), avec siège social à L-1011 Luxembourg, 3, route d'Arlon.

II. Le conseil d'administration de la société, réuni en date du 7 juillet 1999 au siège social de la société, à Luxembourg, a approuvé les résolutions suivantes:

- Monsieur Charles Lebeau, administrateur, est nommé président du conseil d'administration.
- Le conseil d'administration délègue à son président le pouvoir de gestion journalière des affaires sociales.

III. Pour les actes autres que ceux de la gestion journalière, la société est engagée soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 28 avril 2000.

MECCARILLOS SUISSE S.A.

Par mandat

M. Molitor

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30182/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**MIM'Z, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 22, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 57.639.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 11 mai 2000, vol. 265, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 mai 2000.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.

Signature

(30186/663/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**M.M. Warburg-LuxInvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.905.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2000.

M.M. Warburg-LuxInvest S.A.

Signatures

(30187/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**NA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 27, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 5.133.

*Cession de parts sociales*

Entre les soussignés:

- 1) Monsieur Adriano Domingos Nascimento, demeurant à L-Differdange, d'une part, et
- 2) Madame Paula Da Silva Tomas, demeurant à L-Esch-sur-Alzette, d'autre part.

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Monsieur Adriano Domingos Nascimento est propriétaire de 100 parts de 6.000,- LUF chacune de la société NA, S.à r.l.

Monsieur Adriano Domingos Nascimento cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à Madame Paula Da Silva Tomas 100 parts de la société NA, S.à r.l., qui accepte les parts dont il s'agit.

Par la présente cession, Madame Paula Da Silva Tomas devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés; elle aura droit notamment aux produits desdites parts, qui y sont attachés et qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, Monsieur Adriano Domingos Nascimento, cédant, subroge Madame Paula Da Silva Tomas, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 600.000,- LUF, montant que Monsieur Adriano Domingos Nascimento reconnaît avoir reçu et en donne quittance.

Suite à la présente cession, le capital est détenu comme suit:

Madame Paula Da Silva Tomas . . . . . 100 parts sociales

Fait et signé en deux exemplaires, le 5 juin 2000. A. Domingos Nascimento P. Da Silva Tomas

Enregistré à Mersch, le 5 juin 2000, vol. 125, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(30190/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**PHAROS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 22.887.

M. Leonard Hall a démissionné de ses fonctions de Président Honoraire du Conseil d'Administration avec effet au 26 avril 2000.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30197/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**NOWA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.

*Shareholder's decision*

The undersigned, STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR NOWA HOLDING being the shareholder and owner of 59,114 shares in the capital of NOWA HOLDING, S.à r.l.

Whereas, the Luxembourg law of December 10, 1998 regarding the capital conversion of commercial companies into EUR, allows for the capital conversion by private deed during the conversion period (until December 31st, 2001).

Decide to convert the share capital of the company from Dutch guilders five million nine hundred eleven thousand four hundred (NLG 5,911,400.-) into two million six hundred eighty-two thousand four hundred seventy-six Euros thirty-seven cents (EUR 2,682,476.37).

Decide to increase the converted share capital from two million six hundred eighty-two thousand four hundred seventy-six Euros thirty-seven cents (EUR 2,682,476.37) to bring it to two million seven hundred and nineteen thousand two hundred and forty-four Euros (EUR 2,719,244.-) by incorporation of reserves in the amount of thirty-six thousand seven hundred and sixty-seven Euros sixty-three cents (EUR 36,767.63), without issuing new shares.

Decide to adapt the nominal value of the shares to forty-six Euros (EUR 46.-) each.

Decide to subsequently amend article 4 of the Articles of Association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at two million seven hundred and nineteen thousand two hundred and forty-four Euros (EUR 2,719,244.-) represented by fifty-nine thousand one hundred and fourteen (59,114) shares having a nominal value of forty-six Euros (EUR 46.-) per share, each one of which has been entirely subscribed and paid in.»

Done in Luxembourg on May 25, 2000.

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR NOWA HOLDING

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2000, vol. 537, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30192/003/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**OLMLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5550 Remich, 12, rue de Mâcher.

R. C. Luxembourg B 68.217.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'an deux mille, le 3 avril, à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinairement des associés de la société anonyme OLMLUX S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue de Mâcher à L-5550 Remich, inscrite au registre de commerce section B 68.217.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Fritsch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, tel qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour;

B) que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide de:

*Résolutions*

1. l'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission des administrateurs suivants:

- M. Angelo Colacino, demeurant à L-1128 Luxembourg, 2A, Val St André,
- M. Raffaele Talotta, demeurant à L-8447 Steinfort, 17, rue des Genêts.

2. l'assemblée décide à l'unanimité d'accorder quitus à:

- M. Angelo Colacino,
- M. Raffaele Talotta,

pour leurs mandats passés.

3. l'assemblée décide à l'unanimité de nommer administrateurs de la société:

- M. Chikaoui Rachid, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 28, rue d'Audun,
- M. Ranieri Massimo, demeurant à L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2000, vol. 537, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30193/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**PLANITIA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.325.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(30198/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**SAINT HUBERT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 57.466.

**EXTRAIT**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 2 mai 2000, les associés ont pris les décisions suivantes, chacune à la majorité des voix:

- Mademoiselle Natascha Irmtraut Maria Rusman a été élue aux fonctions de gérant de la société, et a été élue comme signature additionnelle de la société, avec effet immédiat;

- Le pouvoir de signature octroyé à Monsieur Keith Barry Tapscott lui est retiré avec effet au 31 août 2000.

Mamer, le 5 juin 2000.

*Pour la société*

EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30217/695/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. R & C HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.609.

In the year two thousand, on the nineteenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of R & C HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscribed on September 24, 1999 at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 71.609, incorporated by a deed enacted on August 27, 1999, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 889 of November 25, 1999 and whose articles of incorporation once have been amended by a deed drawn up on December 9, 1999, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 154 of February 18, 2000.

The meeting is presided by Mrs Françoise Stamet, Maître en droit, residing in Bertrange.

The Chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The meeting elects as scutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 41,747,903 (forty-one million seven hundred and forty-seven thousand nine hundred and three) class A shares and the 10,436,945 (ten million four hundred and thirty-six thousand nine hundred and forty-five) class D shares of EUR 100 (one hundred Euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Modification of the company's name into RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. and modification of article 4 of the company's articles of incorporation to reflect such change.

2) Amendment of article 7, paragraph 4 and 5, of the Company's articles of incorporation as regards the allocation and distribution of the share premium reserve.

3) Amendment of article 18 item b) as regards the distribution of the liquidation balance.

4) Allocation of the issue premium paid in relation with the capital increase decided on December 9, 1999.

5) Acceptance of the resignation of the two members of the board of managers.

6) Discharge to the managers who resigned.

7) Appointment of new members of the management board.

After the foregoing was approved by the partners, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to change the company's name from R & C HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. in order to read RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. In order to reflect such change, it is further resolved to amend article 4 of the company's articles of incorporation to read as follows:

«The Company will have the name RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

*Second resolution*

It is resolved to amend the fourth and fifth paragraphs of article 7 to read as follows:

«For each class of shares and within each class of shares for each shareholder, a share premium reserve account shall be maintained to the extent that a share premium has been paid in relation with the issue of the shares held by such shareholder at any time and has not been distributed in accordance with the provisions hereunder. Any transfer of shares in any form and for any reason whatsoever for which a share premium has been paid and not distributed will be deemed to include a transfer of the relevant share premium reserve account from the transferor to the transferee in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by the transferor prior to the transfer.

The general meeting of shareholders shall be able to decide to discontinue and distribute, in whole or in part, one or more share premium reserve accounts for the benefit of the relevant shareholders, provided that this is accepted by the shareholders of the relevant class of shares owning more than half of the share capital represented by such class.»

*Third resolution*

It is resolved to amend paragraph 3 of article 18 to read as follows:

«The liquidation balance, after application of paragraph 2 sub a) hereabove shall accrue to the holders of class A shares as follows:

The share premium reserve accounts, if any, shall be distributed for the benefit of the shareholders according to their rights on such share premium reserve accounts, as determined in accordance with article 7. If the liquidation balance does not allow a total reimbursement of the existing share premium reserve accounts, the relevant shareholders will participate in such distribution in proportion to the aggregate amount of their existing share premium reserve account.

The balance shall accrue to the holders of class A shares in proportion to the aggregate nominal value of their class A shares.»

*Fourth resolution*

It is resolved to allocate the share premium paid in relation with the capital increase decided at the extraordinary general meeting held before the undersigned notary public on December 9, 1999 exclusively to the Class A shares with effect from December 9, 1999 and within such class of shares to each of the two shareholders in proportion to the aggregate nominal value of their class A shares.

*Fifth resolution*

It is resolved to accept the resignation of Mrs Hendrine Van Den Horn, residing at Valeriaan 30, NL-3868 DG Nijkerk and of Mr Gérard Blom, residing at Kortenhoeftsedijk 94, NL-1241 LT Kortenhoef, from their mandates as managers of the company.

*Sixth resolution*

It is resolved to grant full and total discharge to the managers who resigned with respect to the period from the date of their appointment, i.e. 27th August 1999 to the date of the present meeting.

*Seventh resolution*

It is resolved to appoint as new managers of the company the following persons:

Mr Victor Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Mrs Catherine Dessoir, lawyer, residing in Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Mrs Paula Fleming, chartered accountant, residing in Luxembourg, 13, rue Marie-Adélaïde,

Mr Markus Hopmann, vice-president treasury, residing in London (UK), 13, Phillimore Place.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée R & C HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite le 24 septembre 1999 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 71.609, constituée suivant acte reçu le 27 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 889 du 25 novembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés une seule fois par acte en date du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 154 du 18 février 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise Stamet, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 41.747.903 (quarante et un millions sept cent quarante-sept mille neuf cent trois) parts sociales de la classe A et les 10.436.945 (dix millions quatre cent trente-six mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales de classe D, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification de la dénomination sociale en RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. et modification de l'article 4 des statuts, pour refléter ce changement.

2) Modification de l'article 7, paragraphes 4 et 5, des statuts, en ce qui concerne l'allocation et la distribution de la réserve de prime d'émission.

3) Modification de l'article 18, point b), en ce qui concerne la distribution du solde du boni de liquidation.

4) Allocation de la prime d'émission payée en relation avec l'augmentation du capital social décidée en date du 9 décembre 1999.

5) Acceptation de la démission des deux membres du conseil de gérance.

6) Décharge aux membres du conseil de gérance démissionnaires.

7) Désignation de nouveaux membres du conseil de gérance.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé de modifier la dénomination sociale de R & C HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. en RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. En vue de refléter ce changement, il est, en outre, décidé de modifier l'article 4 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a comme dénomination RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

*Deuxième résolution*

Il est décidé de modifier les quatrième et cinquième paragraphes de l'article 7, pour leur donner la teneur suivante:

«Pour chaque classe de parts sociales, et à l'intérieur de chaque classe, pour chaque associé, un compte de réserve de prime d'émission sera maintenu dans la mesure où une prime d'émission a été payée en relation avec l'émission des parts sociales détenues par cet associé à un moment donné et n'a pas été distribuée conformément aux dispositions ci-dessous. Tout transfert de parts sociales, sous quelque forme et pour quelque motif que ce soit, pour lesquelles une prime d'émission a été payée et non distribuée sera censé comporter le transfert du compte de prime d'émission du cédant au cessionnaire proportionnellement à la valeur nominale totale des parts sociales détenues par le cédant avant le transfert.

L'assemblée générale des actionnaires sera en mesure de décider la distribution, en tout ou en partie, d'un ou de plusieurs comptes de réserve de prime d'émission au profit des actionnaires concernés, à condition que cette distribution soit acceptée par les associés de la classe de parts sociales concernée qui détiennent plus de la moitié du capital social représenté par la classe en question.»

*Troisième résolution*

Il est décidé de modifier le point b) de l'article 18 pour lui donner la teneur suivante:

«b) Le solde du boni de liquidation, après application du paragraphe 2 sub a) reviendra aux détenteurs de parts sociales de classe A comme suit:

Les éventuels comptes de réserve de prime d'émission seront distribués au profit des associés conformément à leurs droits sur ces comptes de réserve de prime d'émission déterminés en conformité avec l'article 7. Si le solde du boni de liquidation ne permet pas un remboursement total des comptes de réserve de prime d'émission existants, les associés concernés participeront à cette distribution proportionnellement au montant total de leur compte de réserve de prime d'émission existant.

Le solde sera distribué aux détenteurs de parts sociales de classe A proportionnellement au montant total de la valeur nominale de leurs parts sociales de classe A.»

*Quatrième résolution*

Il est décidé d'allouer la réserve de prime d'émission payée en relation avec l'augmentation de capital décidée à l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant le notaire soussigné en date du 9 décembre 1999 exclusivement aux détenteurs de parts sociales de la classe A avec effet au 9 décembre 1999 et à l'intérieur de cette classe de parts sociales à chacun des deux associés proportionnellement à la valeur nominale totale des parts sociales A qu'ils détiennent.

*Cinquième résolution*

Il est décidé d'accepter les démissions de Madame Hendrine Van Den Horn, demeurant à Valeriaan, 30, NL-3863 DG Nijkerk, et de Monsieur Gérard Blom, demeurant à Kortenhoevedijk, 94, NL-1241 LT Kortenhoeve, de leur mandat de membre du conseil de gérance.

*Sixième résolution*

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance démissionnaires depuis le jour de leur nomination, le 27 août 1999, jusqu'au jour de la présente assemblée.

*Septième résolution*

Il est décidé de nommer comme nouveaux membres du conseil de gérance les personnes suivantes:

Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg 31, rue d'Eich,

Maître Catherine Dessoy, avocat, demeurant à Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Madame Paula Fleming, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, 13, rue Marie-Adélaïde,

Monsieur Markus Hoffmann, vice-président, trésorier, demeurant à Londres (UK) 13, Phillimore Place.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Stamet, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 124S, fol. 44, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2000.

J. Elvinger.

(30211/211/198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. R & C HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.609.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 6 juin 2000.

(30212/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**SIMON'S PLAZA POTASCHBIERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, Op der Ahlkerrech.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(30224/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**SOCIETE ANONYME LUXEMBOURGEOISE D'EXPLOITATIONS MINIERES.**

Siège social: Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 2.050.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000*

ad 4) Viennent à expiration les mandats de tous les administrateurs et le mandat du commissaire. L'Assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler tous les mandats d'administrateur de MM. Joseph Kinsch, Etienne Davignon, Alain Georges, Heinz Horn, Klaus Wendel et José Ramón Álvarez Rendueles ainsi que le mandat du commissaire Alphonse Kugeler pour un nouveau terme d'une année.

Tous les mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale à tenir en l'an 2001 statuant sur l'exercice social 2000.

Pour extrait conforme

J. Kinsch

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30230/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**PROP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 32.329.

—  
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

(30202/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**PROP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 32.329.

—  
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

(30203/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**PROP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 32.329.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

(30204/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**PROP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 32.329.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg en date du 15 avril 1997*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuellement en fonction, de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les mandats de:

- M. Christer Reinius
- M. Lars Kilander
- M. Leif Brändefors

en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

Luxembourg, le 16 avril 1997.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30205/800/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**PROP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 32.329.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

(30206/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**PROP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 32.329.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

(30207/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**PROP INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 32.329.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg en date du 8 mai 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuellement en fonction, de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1995 à 1998.

Les mandats de:

- M. Lars Kilander
- M. Christer Reinius
- M. Leif Brändefors

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 8 mai 2000.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(30208/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**SIMON'S PLAZA ROND-POINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 49.711.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.  
Signature

(30225/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**SIMON'S PLAZA SENNINGERBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 40, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 49.712.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 46, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.  
Signature

(30226/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**SOCIETE FINANCIERE BACCARAT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 35.750.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(30231/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**TECHIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 69.746.

L'an deux mille, le huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TECHIN S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg, section B, numéro 69.746, constituée suivant acte reçu le 12 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 552 du 17 juillet 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit UCL, demeurant à B-Fauvillers (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Madame Yannick Poos, juriste, demeurant à Bras-Haut (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à Ettelbruck.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 330 (trois cent trente) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de Euro 117.000, afin de le porter de son montant actuel de Euro 33.000 à un montant de Euros 150.000, par contribution en numéraire et émission de 1.170 nouvelles actions d'une valeur nominale de Euros 100 (cent Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions par SHAREFIN PROMOTIONS AG.

3.- Renonciation au droit préférentiel de souscription.

4.- Modification afférente de l'article 3, alinea 1<sup>er</sup>, des statuts.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 117.000,- (cent dix-sept mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 33.000,- (trente-trois mille Euros) à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros), par l'émission de 1.170 (mille cent soixante-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 1.170 (mille cent soixante-dix) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire: la société de droit suisse SHAREFIN PROMOTIONS A.G., ayant son siège social à Zug (Suisse).

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue SHAREFIN PROMOTIONS A.G., prénommée, représentée par Monsieur Bruno Beernaerts, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant, a déclaré souscrire aux 1.170 (mille cent soixante-dix) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 117.000,- (cent dix-sept mille Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros), divisé en 1.500 (mille cinq cents) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Beernaerts, V. Poos, D. De Marco, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2000, vol. 5CS, fol. 56, case 9. – Reçu 47.198 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2000.

J. Elvinger.

(30241/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**TECHIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 69.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.  
(30242/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**SINERGIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 53.027.

Les actionnaires de la société SINERGIA S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de Messieurs Jean Hoffmann, Marc Koeune et Christophe Dermine, tous trois domiciliés professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TAX CONTROL S.A., viale S. Francini n. 16, CH-Lugano.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour SINERGIA S.A.  
L.M.C. GROUP S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30227/744/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**SM CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.  
R. C. Luxembourg B 61.332.

L'an deux mille, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SM CONSULT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg, section B, numéro 61.332, constituée suivant acte reçu le 22 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 53 du 23 janvier 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Alexia Uhl, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de Luxembourg à L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-2529 Howald, 37, rue des Scillas et de modifier par conséquent la troisième phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Sitz der Gesellschaft ist Howald.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, A. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2000, vol. 124S, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2000.

J. Elvinger.

(30228/211/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**SM CONSULT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.  
R. C. Luxembourg B 61.332.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.  
(30229/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

**FMN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

## STATUTS

L'an deux mille, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit panaméen avec siège social à Panama City (République de Panama), ici représentée par Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 mai 2000.

2) GREBELL INVESTMENTS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama City (République de Panama), ici représentée par Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 mai 2000.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de FMN PARTICIPATIONS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille un.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Souscription et Libération*

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libéré intégralement de la manière suivante:

| <i>Actionnaires</i>                              | <i>Capital souscrit EUR</i> | <i>Capital libéré EUR</i> | <i>Nombre d'actions</i> |
|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|
| 1) LOVETT OVERSEAS S.A., prénommée . . . . .     | 37.500,-                    | 37.500,-                  | 375                     |
| 2) GREBELL INVESTMENTS S.A., prénommée . . . . . | <u>37.500,-</u>             | <u>37.500,-</u>           | <u>375</u>              |
| Total: . . . . .                                 | 75.000,-                    | 75.000,-                  | 750                     |

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à LUF 3.025.493,-.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 85.000,- LUF.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg.
  - Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Luxembourg.
  - Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à Luxembourg.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

#### **Suit la version anglaise:**

In the year two thousand, on the twenty-ninth of May.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. LOVETT OVERSEAS S.A., a company organized under the laws of Panama, with registered office in Panama City, represented by Mrs Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 22nd, 2000.

2. GREBELL INVESTMENTS S.A., a company organized under the laws of Panama, with registered office in Panama City, represented by Mrs Claude Emmanuelle Cottier Johansson, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 22, 2000.

The prenamed proxies, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of FMN PARTICIPATIONS S.A.

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 2.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The subscribed capital is set at seventy-five thousand Euros (75,000.- EUR) consisting of seven hundred and fifty (750) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at seven hundred and fifty thousand euros (750,000.- EUR) to consist of seven thousand five hundred (7,500) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

**Art. 4.** The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

**Art. 5.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

**Art. 6.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Monday of June at 2. p.m. and for the first time in two thousand and one.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the corporation.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

**Art. 8.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 10.** The corporation will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

**Art. 11.** The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

**Art. 12.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, two thousand.

**Art. 13.** From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 14.** In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 15.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

| <i>Subscribers</i>                              | <i>Subscribed capital</i> | <i>Paid-in capital</i> | <i>Number of shares</i> |
|---|---------------------------|------------------------|-------------------------|
|   | <i>EUR</i>                | <i>EUR</i>             |                         |
| 1) LOVETT OVERSEAS S.A., prenamed . . . . .     | 37,500.-                  | 37,500.-               | 375                     |
| 2) GREBELL INVESTMENTS S.A., prenamed . . . . . | 37,500.-                  | 37,500.-               | 375                     |
| Total: . . . . .                                | 75,000.-                  | 75,000.-               | 750                     |

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of seventy-five thousand euros (75,000.- EUR) is as of now available to the corporation.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Evaluation - Expenses*

For the purpose of the tax authorities and of registration, the capital is valued at 3,025,493.- LUF.

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 85,000.- Luxembourg francs.

#### *General meeting of shareholders*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditors at one.

2. Are appointed as directors:

Mr Johan Dejans, employee, residing in Luxembourg.

Mr Eric Vanderkerken, employee, residing in Luxembourg.

Mrs Michèle Musty, employee, residing in Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

Mr Lex Benoy, réviseur d'entreprises, residing in L-1233 Luxembourg, 113, rue Bertholet.

4. The address of the Corporation is set at L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of one year and shall end at the annual general meeting of shareholders enacting the accounts and the balance sheet of the year 2000.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 9 of the by-laws.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: C.-E. Cottier Johansson, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2000, vol. 463, fol. 64, case 4. – Reçu 30.255 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 juin 2000.

A. Lentz.

(30282/221/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2000.

**SOFINO, SOCIETE FINANCIERE DU NORD S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 35.358.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(30232/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**SODIESA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 11.862.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 mai 2000 que Madame Geneviève Blauen, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été appelée aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire.

Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2000, vol. 537, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30233/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**SOREMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 36.866.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2000, vol. 537, fol. 48, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour la Société  
Signature

(30235/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---

**SONELLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.299.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(30234/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2000.

---